



## Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 4 novembre 2019 à compter de 20 h 00 en la salle du Conseil au 7, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire, madame et messieurs les conseillers suivants :

Mathieu Bélanger, conseiller au poste # 1  
Hélène Laliberté, conseillère au poste # 2  
Marc-André Viens, conseiller au poste # 3  
Claude Gingras, conseiller au poste # 4  
Marcel Boulay, conseiller au poste # 5

Est absent : Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 19-11-274

#### 1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté :

#### **1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour**

##### **2 Greffe**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019, pour approbation (doc)

#### **3 Période de questions no 1 réservée au public**

##### **4 Gestion financière et administrative**

4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)

4.2 Comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76 rang de la Côte-Double, pour approbation (doc)

4.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisés pour l'exercice financier courant de la Municipalité au 31 octobre 2019 et ceux de l'exercice précédent (doc)

4.4 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant de la Municipalité au 31 décembre 2019 et ceux prévus au budget de cet exercice (doc)

4.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 964 900 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019, pour approbation, (doc)

4.6 Soumissions reçues pour l'émission de billets pour le financement du Règlement d'emprunt numéro 483-17 et adjudication, pour approbation (doc)

4.7 Offre de Ferme Clauberg concernant l'échange de terrains sur le chemin du Vide appartenant à celui-ci et sur le rang de Fort-Georges appartenant à la Municipalité, pour approbation, (doc)

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

- 4.8 Renouvellement du contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria Concord inc pour l'ascenseur de la bibliothèque pour une période d'un an, pour approbation (doc)
- 4.9 Chevaliers de Colomb de Marieville – Demande de don dans le cadre de la guignolée 2019 (50 \$ en 2018), pour approbation (doc)
- 4.10 Fermeture du bureau durant la période des fêtes, pour approbation
- 4.11 Renouvellement de notre adhésion pour 2020 à *Les Arts et la Ville dans notre communauté*, pour approbation, (doc) (160 \$ en 2019)
- 4.12 Invitation de la FQM à adopter une déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité, pour approbation, (doc)
- 4.13 Demande d'appui de la part de la Commission scolaire des Hautes-Rivières concernant le projet de loi n° 40 qui vise à abolir les commissions scolaires, pour approbation, (doc)

### **5. Sécurité publique**

- 5.1 Renouvellement de notre cotisation annuelle 2020 au montant de 300 \$ (15 pompiers à 20 \$) avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (A.P.A.M.), (2018 - 15 pompiers à 20 \$=300 \$) et l'entente de partenariat, à signer, avec la municipalité, pour approbation, (doc)
- 5.2 Nomination de Mme Pierrette Gendron coordonnatrice des mesures d'urgences et Kevin Robinson, coordonnateur adjoint des mesures d'urgence, pour approbation, (doc)
- 5.3 Formation d'une Organisation municipale en sécurité civile, pour approbation, (doc)
- 5.4 Charte du bénévole en mesures d'urgences, pour approbation, (doc)
- 5.5 Formation en mesures d'urgences et compensation aux bénévoles pour la formation, pour approbation,
- 5.6 Entente de services mutuels relative aux mesures d'urgence à intervenir entre la Municipalité et la Ville de Saint-Césaire et autorisation de signature, pour approbation, (doc)
- 5.7 Demande à la MRC de Rouville pour conclure une entente afin d'identifier ses locaux comme centre de coordination substitut en cas de sinistre et autorisation de signature, pour approbation, (doc)

### **6 Transport– Voirie locale**

- 6.1 Décompte progressif no 3 de Tetra Tech QI inc., ingénieurs conseils, pour les travaux de pavage exécutés sur la descente de la Côte-Double et la rue Girard en 2018 et recommandation de payer à Enrovia Québec Construction inc., l'entrepreneur, la retenue finale de 5%, pour approbation, (doc)
- 6.2 Offres de service pour plans et devis des travaux de pavage et ponceau 2020, pour approbation, (doc)
- 6.3 Remplacement d'affiches d'identification des limites de la Municipalité avec logo, pour approbation (doc)

### **7 Hygiène du milieu et cours d'eau**

- 7.1 Mise à jour du système de traitement au 93-76 rang de la Côte-Double, pour approbation, (doc)

### **8 Santé et bien-être**

- 8.1 Contribution annuelle 2020 pour la Fondation Collège Santé – Saint-Césaire : 6 \$ par résident suivant la population 2020, pour approbation (doc)

### **9 Aménagement, urbanisme et développement**

- 9.1 Autorisation pour formation sur les systèmes de traitement autorisés des eaux usées des résidences isolées offerte par la COMBEQ au coût de 345,11 \$, pour approbation, (doc)

### **10 Loisirs et culture**

- 10.1 Panneau d'interprétation identifiant l'arbre du Québec 2015 dans le cimetière, pour approbation (doc)
- 10.2 Nomination de Catherine L'Homme, coordonnatrice, loisirs et communications, au Conseil d'établissement à l'école Jeanne-Mance, pour approbation

### **11 Correspondances**

### **12 Période de questions no 2 réservée au public**

### **13 Clôture de la séance**

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

Résolution numéro 19-11-275

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

3 Période de questions

---

*Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.*

Résolution numéro 19-11-276

4.1 Approbation des comptes et salaires payés

---

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	210 680,53 \$
Salaires – paies :	45 072,84 \$

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur le point 4.2.*

Résolution numéro 19-11-277

4.2 Approbation des comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76 rang de la Côte-Double

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** que les comptes suivants, concernant le système de traitement des eaux usées situé au 93-76 rang de la Côte-Double, soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	459,90 \$
----------------	-----------

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

4.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisés au 31 octobre 2019 pour l'exercice financier courant de la Municipalité

---

Mme Pierrette Gendron, directrice générale, dépose, l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir pour l'exercice courant au 31 octobre 2019 et ceux de l'exercice précédent à la même date, conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

- 4.4 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses dont la réalisation est prévue au 31 décembre 2019 pour l'exercice financier courant de la Municipalité
- 

Mme Pierrette Gendron, directrice générale, dépose l'état comparatif des revenus et dépenses prévus pour l'exercice courant au 31 décembre 2019 et ceux de l'exercice prévus au budget de cet exercice, conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal.

Résolution numéro : 19-11-278

- 4.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 964 900 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019
- 

**ATTENDU** QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir souhaite emprunter par billets pour un montant total de 964 900 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
483-17	503 344 \$
483-17	461 556 \$

**ATTENDU** QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU** QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 483-17, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par Mme Hélène Laliberté et **résolu** :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 novembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020.</b>	<b>37 300 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>38 200 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>39 200 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>40 300 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>41 200 \$</b>	(à payer en 2024)
<b>2024.</b>	<b>768 700 \$</b>	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 483-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## **Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

## Résolution numéro 19-11-279

#### 4.6 Soumissions reçues pour l'émission de billets pour le financement du Règlement d'emprunt numéro 483-17 et adjudication

Date d'ouverture :	4 novembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	964 900 \$	Date d'émission :	12 novembre 2019

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2019, au montant de 964 900 \$;

**ATTENDU** QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

## 1 - Financière Banque Nationale inc.

37 300 \$	2,15 %	2020
38 200 \$	2,15 %	2021
39 200 \$	2,20 %	2022
40 300 \$	2,30 %	2023
809 900 \$	2,30 %	2024

## 2 - Banque Royale du Canada

37 300 \$	2,70 %	2020
38 200 \$	2,70 %	2021
39 200 \$	2,70 %	2022
40 300 \$	2,70 %	2023
809 900 \$	2,70 % %	2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

3 - Caisse Desjardins de Rouville

37 300 \$	2,84 %	2020
38 200 \$	2,84 %	2021
39 200 \$	2,84 %	2022
40 300 \$	2,84 %	2023
809 900 \$	2,84 % %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,84%

**ATTENDU** QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marc-André Viens, appuyé M. Mathieu Bélanger et **résolu** :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.. pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2019 au montant de 964 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 483-17. Ces billets sont émis au prix de 98,26400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-280

4.7 Entente d'échange de terrains d'une part, partie des lots 1 716 129 et 1 714 205 et d'autre part, partie du lot 1 713 938

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'accepter l'offre de M. Claude Bergeron de Ferme Clauberg senc. concernant l'échange des terrains d'une part, sur une partie des lots 1 716 129 et 1 714 205 et d'autre part, sur une partie du lot 1 713 938 telle que présentée en date du 18 octobre 2019.

Il est également résolu que cette entente soit conditionnelle à l'acceptation de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'installer un réservoir d'eau potable sur une partie des lots 1 716 129 et 1 714 205.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro : 19-11-281

4.8 Renouvellement du contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria Concord inc. pour l'ascenseur de la bibliothèque pour une période d'un an

---

**Considérant** les obligations au *Code du bâtiment* concernant l'entretien des ascenseurs, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer un contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

Concord inc. pour la période de décembre 2019 à décembre 2020 pour l'entretien de l'ascenseur situé à la bibliothèque municipale et d'affecter le montant de 876,50 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-702-30-522.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-282

4.9 Chevaliers de Colomb de Marieville – don dans le cadre de la guignolée 2019

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'accorder un don de 50 \$ aux Chevaliers de Colomb 1671 Marieville, dans le cadre de la guignolée annuelle afin d'amasser des fonds pour venir en aide aux personnes défavorisées durant la période des Fêtes et d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 02-190-01-971.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-283

4.10 Fermeture du bureau durant la période des fêtes

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

*M. Mathieu Bélanger vote contre cette proposition.*

**Adoptée à la majorité par les conseillers**

Résolution numéro : 19-11-284

4.11 Adhésion au réseau Les Arts et la Ville dans nos communautés

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'adhérer au réseau Les Arts et la Ville au coût de 165 \$, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au budget 2020 (02-702-30-494) et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro : 19-11-285

4.12 Déclaration de la Municipalité pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité

PRINCIPES

**ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES**

La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

**RECONNAISSANCE ET RESPECT DE LA DIVERSITÉ**

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir adhère.

## OUVERTURE ET INCLUSION

Pour la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

## PRÉAMBULE

---

**CONSIDÉRANT** QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchaissés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

**CONSIDÉRANT** QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

**CONSIDÉRANT** QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

**CONSIDÉRANT** QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

**CONSIDÉRANT** QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

**CONSIDÉRANT** QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** que :

Par la présente **DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**, la **Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir** se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;

- promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.
- Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le point 4.13 n'est pas retenu par le Conseil.*

Résolution numéro 19-11-286

- 5.1 Renouvellement de la cotisation annuelle 2020 avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (A.P.A.M.)
- 

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** de renouveler la cotisation, pour l'année 2020, à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie et d'affecter un montant de 300 \$ à même les crédits disponibles au poste 02-220-01-494 du budget 2020.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-287

- 5.2 Nomination de Mme Pierrette Gendron, coordonnatrice des mesures d'urgence et M. Kevin Robinson, coordonnateur adjoint des mesures d'urgence
- 

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de nommer Pierrette Gendron coordonnatrice des mesures d'urgence et Kevin Robinson, coordonnateur adjoint des mesures d'urgence.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-288

- 5.3 Formation d'une Organisation municipale en sécurité civile
- 

**Considérant** que la Conseil adoptera un document intitulé *Plan municipal de sécurité civile – Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* dans lequel les membres de l'organisation municipale de sécurité civile sont identifiés à l'organigramme de ce plan;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mathieu Bélanger, appuyé par Mme Hélène Laliberté et **résolu** de former l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) en y nommant les responsables de chacun des secteurs d'activité tels que présentés à l'organigramme du *Plan municipal de sécurité civile – Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir*.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-289

- 5.4 Approbation de la Charte du bénévole en mesures d'urgences
- 

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'approuver *La Charte du bénévole en mesures d'urgences* en cas de sinistre, préparée par Pierrette Gendron, directrice générale, et laquelle charte définit la place, les droits et les responsabilités des bénévoles.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-290

5.5 Compensation monétaire aux bénévoles pour la formation en mesures d'urgence

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** d'autoriser une compensation monétaire pour les bénévoles en mesures d'urgence qui suivent les formations recommandées, conformément au document préparé à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-291

5.6 Entente de services mutuels relative aux mesures d'urgence à intervenir avec la Ville de Saint-Césaire et autorisation de signature

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** d'approuver et de conclure une entente de services mutuels relative aux mesures d'urgence en cas de sinistre avec la Ville de Saint-Césaire et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer la présente entente de services.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-292

5.7 Demande à la MRC de Rouville pour conclure une entente afin d'identifier ses locaux comme centre de coordination substitut en cas de sinistre et autorisation de signature

---

Sur proposition M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de demander à la MRC de Rouville de conclure une entente avec celle-ci afin d'identifier ses locaux comme centre de coordination substitut des mesures d'urgence en cas de sinistre et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer la présente entente de services.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-293

6.1 Paiement du décompte progressif no. 3 pour les travaux de pavage sur la descente de la Côte-Double et la rue Girard exécutés par Eurovia Québec Construction inc.

---

**Considérant** qu'en date du 29 octobre 2019, M. Janick Soucy, ingénieur de la firme Tetra Tech QI inc., nous a transmis le décompte progressif numéro 3 concernant les travaux exécutés par Eurovia Québec Construction inc., lequel recommande le paiement de 9 286,61 \$, taxes incluses, correspondant à la retenue contractuelle de 5%;

**Considérant** que le présent décompte et le certificat d'acceptation définitive des travaux font suite aux travaux de pavage exécutés sur la descente de la Côte-Double et la rue Girard en 2018;

**En conséquence**, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

numéro 3 au montant de 9 286,61 \$ à Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de pavage réalisés sur la descente de la Côte-Double et la rue Girard.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-294

6.2 Mandat à Shellex Infrastructures, ingénieurs conseils, pour la préparation des plans et devis de la réfection du chemin du Vide et du rang de la Côte-Double dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de mandater la firme Shellex Infrastructures, ingénieurs conseils, pour la préparation des plans et devis de la réfection du chemin du Vide et du rang de la Côte-Double dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), et conformément à leur dernière offre de service.

Il est également **résolu** d'engager une dépense au montant de 13 544 \$, taxes applicables incluses, et répartie comme suit :

- 4 935 \$ au budget 2019 pour les travaux préparatoires aux plans et devis;
- 8 609 \$ au budget 2020 pour la préparation des plans et devis et autres services inscrits dans l'offre.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-295

6.3 Achat de pancartes d'identification pour les routes

---

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** de faire l'achat de trois pancartes d'identification de la municipalité à installer sur les routes, auprès de Martech inc. au coût total de 485,77 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-355-01-640 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur le point 7.1.*

Résolution numéro 19-11-296

7.1 Mise à jour du système de traitement au 93-76 rang de la Côte-Double

---

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** d'acheter et d'installer divers équipements pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées au 93-73 rang de la Côte-Double au coût de 4 159,90 \$, taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au postes budgétaires 02-414-02-526 et 02-414-02-640 2019 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-297

8.1 Contribution annuelle 2020 pour la Fondation Collège Santé – Clinique médicale du Collège

---

**Considérant** que la *Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1*, article 91, 2<sup>e</sup>, permet à une Municipalité d'accorder une aide pour toute initiative de bien-être de la population;

**Considérant** qu'à la suite d'une consultation publique, les citoyens ont voté majoritairement pour continuer l'adhésion de la Municipalité à la clinique médicale;

**Considérant** qu'en date du 7 octobre 2019, M. Luc Forand, président de la *Fondation Collège Santé*, sollicite notre contribution financière pour l'année 2020 qui est fixée de 6 \$ par résident et suivant la population décrétée en 2020;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Claude-Gingras, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir verse, pour l'année 2020, à la *Fondation Collège Santé* une contribution de 6 \$ par résident et selon la population décrétée par le gouvernement du Québec pour 2020 et publiée dans la Gazette officielle en décembre 2019.

Il est également **résolu** d'engager cette dépense à même les crédits disponibles au poste 02-590-01-996 du budget 2020.

*Mme Hélène Laliberté et M. Mathieu Bélanger votent contre cette proposition.*

**Adoptée à la majorité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-298

9.1 Autorisation pour formation sur les systèmes de traitement des eaux usées autorisés pour les résidences isolées

---

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** d'autoriser Maryse Robidas, responsable des services techniques, urbanisme et environnement, à suivre la formation sur les systèmes de traitement des eaux usées autorisés pour les résidences isolées offerte par la COMBEQ au coût de 345,11 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-610-01-454 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-11-299

10.1 Achat d'un panneau d'interprétation du hêtre du Québec 2015

---

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** de faire l'achat d'un panneau d'interprétation du hêtre du Québec 2015 auprès de la compagnie Kalitec au coût de 975,33 \$, taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-701-92-701 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le point 10.2 n'est pas retenu par le Conseil.*

*Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.*

Résolution numéro 19-11-300

---

13 Clôture de la séance

---

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 41.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

(original signé)  
Le maire

(original signé)  
La directrice générale et  
secrétaire-trésorière